



**PRÉFÈTE  
DE LA MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
Service aménagement et urbanisme**

Laval, le **20 JUIN 2024**

Affaire suivie par : Fabienne DELHOMME

La préfète de la Mayenne

à

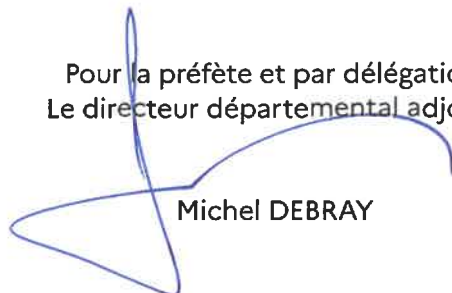
Monsieur le président de  
Mayenne Communauté  
10 rue de Verdun  
53100 MAYENNE

Objet : Création d'un STECAL à Parigné-sur-Braye

**Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels,  
Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 13 juin 2024.**

La commission émet un avis favorable à la révision allégée n°1 du PLUi de Mayenne Communauté relatif à la création d'un STECAL au lieu-dit la Couture à Parigné-sur-Braye afin de permettre l'extension de l'activité économique d'une entreprise existante.

Pour la préfète et par délégation,  
Le directeur départemental adjoint



Michel DEBRAY